

---

## Lecture et adoption du procès verbal de la veille, lors de la séance du 5 mars 1791

---

### Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès verbal de la veille, lors de la séance du 5 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 667;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_23\\_1\\_20093\\_t1\\_0667\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_20093_t1_0667_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 07/07/2020

contre les évêques, attendu qu'il faut avoir de l'indulgence pour les vieilles habitudes.

(L'Assemblée passe à l'ordre du jour.)

*Un de MM. les secrétaires* fait lecture d'une lettre des administrateurs du directoire du département du Jura, qui témoignent l'inquiétude que leur a causée le refus fait par M. Guilloz, d'accepter l'évêché du Jura, refus motivé sur son grand âge et ses infirmités; ils supplient l'Assemblée nationale de faire cesser la joie insultante des méchants en décidant M. Guilloz à se rendre aux vœux de ses concitoyens.

**M. Lavie.** J'atteste la vérité des motifs et la sincérité des sentiments patriotiques de ce vertueux ecclésiastique; je prie l'Assemblée nationale d'autoriser M. le Président à répondre aux administrateurs.

(Cette motion est décrétée.)

*Un de MM. les secrétaires* fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

**M. Victor de Broglie.** Messieurs, je n'ai jamais eu l'honneur de demander votre attention pour aucun fait qui me fût personnel; il en est un qui m'est plus cher encore, puisqu'il concerne mon père. Je vous demande de me permettre de vous parler de lui pendant quelques instants.

Messieurs, en assurant à chaque citoyen français le droit de pétition, vous n'avez pas prétendu l'interdire aux membres de cette Assemblée, vous n'avez pas voulu les distinguer, d'une manière aussi sévère, du peuple dont ils font partie et qu'ils représentent. C'est dans cette confiance que, cédant aujourd'hui aux sentiments les plus chers et les plus irrésistibles, désirant accomplir un devoir impérieux et sacré, j'ose réclamer un moment votre attention; j'ose vous adresser une demande dont votre justice même, que j'invoque, semble me permettre d'espérer le succès.

Forcé de rappeler des circonstances glorieuses pour la nation, mais qui furent bien pénibles, bien difficiles pour moi, ma reconnaissance ne laissera pas échapper cette occasion de rappeler en même temps les témoignages consolants que je reçus de votre bienveillance, et qui, malgré l'extrême délicatesse de la position où je me trouvais, m'ont permis, j'ose le dire, de prétendre voir mon nom inscrit, par vous-mêmes, parmi ceux des plus constants et des plus intrépides défenseurs de la liberté.

Il y a quelques jours que, au moment où la discussion d'une affaire pressante m'avait appelé dans un de vos comités, vous avez rendu un décret, dont l'intention est sage et juste, sans doute, mais dont l'application, immédiate à toutes les circonstances, pourrait, à quelques égards, paraître d'une extrême rigueur. Les dispositions de ce décret menacent mon père de se voir privé, à la fin d'une longue et glorieuse carrière, de la première dignité militaire, de cette dignité dont il fut jugé digne par l'estime reconnaissante de ses concitoyens qu'il avait défendus, par l'estime honorable des ennemis de la patrie qu'il venait de combattre.

Vous ne ignorez pas, Messieurs; mon père, toujours étranger aux intrigues de la cour, toujours repoussé de ce séjour par sa vertu même, a vécu, depuis l'âge de quatorze ans, parmi les soldats: il fut leur ami, leur père; et leur attachement, aussi constant qu'éprouvé, fut à la

fois sa plus douce récompense et l'une des principales causes de ses succès.

Si les dangers de l'Etat, si l'opinion que mon père avait donnée de ses talents l'ont placé fort jeune à la tête des armées, pour repousser l'injuste idée qu'il en fût redevable à la faveur, il me suffirait sans doute de dire que, après plusieurs victoires décisives dont une, entre autres, celle de Berghen, empêcha les ennemis de pénétrer sur le territoire de France, il ne reçut de la cour, pour récompense, qu'une disgrâce éclatante, un exil qui, en ajoutant à sa gloire par l'éclat de l'adversité, devient aussi le terme fatal de la supériorité qu'il avait rendu aux armes françaises.

D'après ce tableau succinct, que ceux qui combattent auprès de mon père ne trouveront pas exagéré, et où ceux mêmes qui n'ont pas eu avec lui des rapports personnels reconnaîtront une image tracée depuis longtemps par l'estime publique, j'interpelle toutes les âmes sensibles à la voix de l'honneur; j'ose m'adresser au cœur de tous ceux qui m'écoutent; je leur demande s'ils croient que celui qui ne vécut que pour la gloire, qui, pendant tant d'années, la regarda comme le seul prix digne de ses travaux et de ses services, pourrait survivre un moment au malheur de perdre, dans l'armée française, un rang si justement acquis et de subir une peine infligée par la nation même, pour laquelle il versa plusieurs fois son sang, il exposa mille fois sa vie.

S'il était question ici de réclamer la conservation des traitements et des grâces pécuniaires dont jouit mon père, je rougissais de vous rappeler les titres qui les lui ont mérités; je ne m'exposerais pas à être désavoué par son désintéressement éprouvé: je croirais m'abaisser moi-même. Mais il s'agit uniquement d'honneur et de gloire; mais je suis entraîné par un sentiment profond de piété filiale, dont mes opinions constantes doivent être le plus sûr garant aux yeux de ceux à qui je m'adresse, aux yeux de ceux qui ont fondé les bases de la liberté sur la régénération du véritable honneur et de toutes les vertus morales.

Me voici arrivé à une époque qui réveille toute ma sensibilité, et pour laquelle je vous ai annoncé, Messieurs, que j'aurais besoin de toute votre indulgence. La gravité des circonstances qui se sont succédé depuis vingt mois, m'a imposé jusqu'ici un silence pénible. Il est temps enfin de le rompre; et c'est un devoir sacré pour moi de vous montrer la vérité, dès qu'elle peut, quand elle doit être accueillie.

M. le maréchal de Broglie, éloigné de la cour et des affaires, vivait paisiblement à la campagne. Pour l'arracher à cette retraite qu'il chérissait, il ne fallut pas moins que la nouvelle positive et officielle des dangers dont on était parvenu à persuader au roi lui-même que sa personne était environnée. Sur cet avis alarmant, accompagné d'un ordre positif, il arriva à Versailles. Déjà les ordres étaient donnés pour le rassemblement des troupes, et le général destiné à les commander ignorait encore et la véritable situation politique du royaume, et ce réveil d'une nation entière, et cette opposition imposante et nouvelle entre la puissance impérieuse des vœux légitimes du peuple et les intentions de la cour. Ses premières paroles, paroles mémorables, sans doute, furent celles-ci: *Je vois bien une armée; mais où sont les ennemis?*